



L'AQUACULTURE DANS LE CADRE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

UNE NOUVELLE VISION STRATÉGIQUE POUR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION AQUACOLES DURABLES DANS L'UNION EUROPÉENNE

POURQUOI L'AQUACULTURE EST-ELLE IMPORTANTE POUR VOUS?

Saviez-vous qu'au niveau mondial, plus de la moitié du poisson et des autres aliments d'origine aquatique destinés à la consommation humaine proviennent de l'aquaculture? En effet, l'élevage de poissons et de crustacés et mollusques (aquaculture) a été, de toutes les activités de production de denrées alimentaires, celle qui a connu la croissance la plus rapide au cours des dernières décennies à l'échelle planétaire. Selon les prévisions, cette croissance devrait se poursuivre.

Quels sont les avantages de l'aquaculture?

Menée de manière durable, l'aquaculture peut contribuer à résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui:

- Elle fournit une alimentation nutritive et diversifiée à une population mondiale en expansion.
- Elle réduit la nécessité de capturer davantage de poissons sauvages pour répondre à la demande croissante de poissons, et contribue donc à la préservation des stocks halieutiques.
- Elle fournit des denrées alimentaires fraîches et locales.
- Elle produit des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ayant une incidence moindre sur le climat et l'environnement que d'autres types d'agriculture.
- Elle crée des emplois dont les communautés côtières et rurales ont grand besoin, y compris dans celles qui sont les plus isolées.
- Certains types d'aquaculture contribuent à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.



Les poissons, les crustacés et mollusques et les algues, en plus d'être d'importantes sources de protéines, fournissent également toute une série d'autres nutriments, dont des micronutriments tels que la vitamine D et les vitamines B, le sélénium, l'iode, le zinc, le fer et le potassium. Ils contiennent notamment des acides gras oméga-3 à longue chaîne, qui ont des effets bénéfiques notables sur la santé humaine et peuvent contribuer à prévenir les maladies.



© Győző Fent

L'AQUACULTURE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Malgré tous leurs avantages, la production et la consommation aquacoles n'ont pas augmenté dans l'Union européenne (UE) au même rythme que dans d'autres parties du monde. En 2018, seuls 25 % de la consommation totale de poissons et de produits de la mer du citoyen moyen de l'UE provenaient de l'aquaculture. La production aquacole de l'UE, en particulier, ne couvrait que 10 % des produits de la mer consommés dans l'UE et représentait moins de 2 % de la production mondiale.

Près de 70 % de la production aquacole de l'UE sont concentrés dans quatre États membres (Grèce, Espagne, France et Italie). Les crustacés et mollusques constituent plus de la moitié de la production aquacole en volume par catégorie d'espèces, tandis que les poissons marins et les poissons d'eau douce représentent chacun environ 20 % du volume total. La grande majorité de la production de l'UE concerne les moules, la truite, la dorade, les huîtres, le bar, la carpe et les palourdes.

Le potentiel de croissance et de diversification au niveau tant des pays producteurs que des espèces exploitées reste donc substantiel. L'aquaculture peut également offrir aux consommateurs de l'UE des produits alimentaires plus variés, sains et durables, notamment ceux qui sont plus largement consommés dans d'autres régions du monde, par exemple les algues ou les invertébrés tels que les oursins.

D'après les estimations, il existe 15 000 entreprises dans le secteur de l'aquaculture dans l'UE, qui sont



© Ministry of Regional Development/Antonin Kapraň, 2018

dans leur grande majorité des microentreprises employant moins de 10 personnes. Le nombre total de personnes employées dans l'aquaculture avoisine les 70 000 (chiffres de 2018). Ces microentreprises sont généralement des entreprises familiales, qui utilisent des méthodes et systèmes de production plutôt extensifs.

L'UE est fortement dépendante des importations d'aliments d'origine aquatique. Elle importe plus de 70 % des poissons et des produits de la mer qu'elle consomme. Il est donc important de soutenir les efforts visant à intensifier la croissance et la diversification de la production aquacole dans l'UE d'une manière permettant de préserver l'environnement et de créer davantage d'emplois et de possibilités de développement économique dans les zones côtières et rurales.

COMMENT L'AQUACULTURE EST-ELLE DÉVELOPPÉE DANS L'UE?

© Juan Carlos Munoz via Adobe Stock



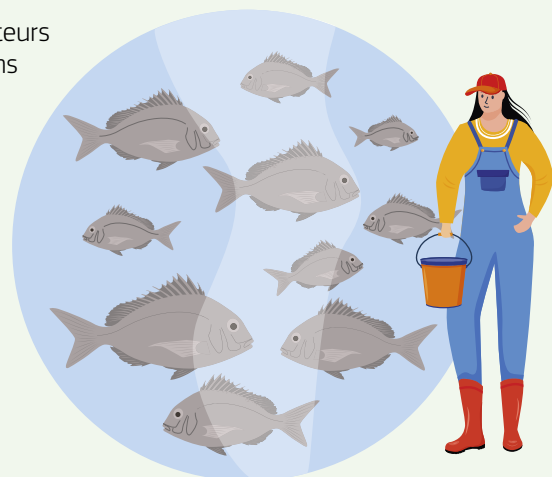
Dès 2013, l'Union européenne et ses États membres se sont fixé pour objectif de développer l'aquaculture dans l'UE d'une manière qui garantisse sa durabilité économique, sociale et environnementale. L'aquaculture est une activité complexe impliquant de nombreuses composantes, comme l'utilisation de l'espace et de l'eau, la prise en charge de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et la garantie de la sécurité des produits utilisés dans le processus d'élevage (tels que les aliments pour animaux ou les traitements vétérinaires) pour l'environnement et la santé humaine. Il existe un vaste corpus législatif de l'UE couvrant ces questions, auquel les aquaculteurs doivent se conformer. En outre, une législation spécifique pour la production biologique encourage, par la certification et l'étiquetage, une aquaculture qui respecte des exigences de production plus strictes du point de vue des effets sur l'environnement et du bien-être animal, ainsi qu'une utilisation limitée et réglementée des intrants.

© Hellenic Aquaculture Producers Organization (HAPO)



QUELLES RÈGLES LES PRODUCTEURS AQUACOLES DE L'UE DOIVENT-ILS SUIVRE AVANT QUE LEURS PRODUITS N'ARRIVENT DANS VOTRE ASSIETTE?

- ✓ Avant de pouvoir mettre sur pied des exploitations aquacoles, les producteurs doivent recevoir l'autorisation des autorités nationales compétentes. Dans leur évaluation, les autorités vérifient si le site proposé est approprié et examinent soigneusement les effets potentiels de l'exploitation sur l'environnement. Les exploitations autorisées doivent continuer à surveiller leur incidence sur l'environnement.
- ✓ Afin de protéger la santé des consommateurs, les aquaculteurs doivent respecter des règles strictes en matière d'hygiène alimentaire et de santé animale. Ils ne doivent utiliser que des aliments autorisés et contrôlés.
- ✓ Afin de protéger l'environnement, les producteurs ne peuvent utiliser que des aliments pour animaux, des produits de nettoyage et des médicaments autorisés.
- ✓ Les producteurs aquacoles ont besoin d'une autorisation avant d'utiliser de l'eau de mer ou de l'eau douce pour leur exploitation, et ils sont tenus de la rejeter dans l'environnement sans dégradation de l'état de la masse d'eau.
- ✓ En outre, les aquaculteurs ont des obligations en matière de santé animale. Leurs établissements doivent être enregistrés ou autorisés par les autorités sanitaires chargées de la santé animale, et tant l'exploitant que ces autorités sont tenus de surveiller les maladies éventuelles. Les aquaculteurs ont également l'obligation de tenir plusieurs registres, y compris ceux indiquant le nombre d'animaux entrant et sortant de l'exploitation et le nombre de pertes. Ils doivent aussi consigner les mesures qu'ils prennent pour prévenir et gérer tout risque de maladie.
- ✓ Les aquaculteurs doivent, par ailleurs, garantir un traitement décent des animaux d'élevage tout au long de leur cycle de production ainsi que pendant l'abattage et le transport.
- ✓ L'utilisation de médicaments vétérinaires nécessite une ordonnance d'un vétérinaire, et seuls les médicaments vétérinaires autorisés sont permis, dans le respect des délais d'attente prescrits et des limites de résidus. Les aquaculteurs doivent enregistrer tous les médicaments vétérinaires qu'ils utilisent et conserver une copie des prescriptions.



Les autorités publiques des différents États membres de l'UE sont les principales responsables de l'application de ces règles et de la gestion des activités aquacoles. De plus, les experts des États membres coopèrent avec la Commission européenne, et les acteurs du secteur de l'aquaculture et d'autres parties intéressées telles que les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent apporter leur contribution. Ensemble, ils garantissent que l'aquaculture peut se développer d'une manière qui profite aux producteurs, aux communautés et aux consommateurs, tout en préservant l'environnement naturel dont elle dépend. Cette coopération s'appuie sur les orientations stratégiques de la Commission et les plans stratégiques nationaux pour le secteur.





Le pacte vert pour l'Europe est le nouveau programme de croissance de l'UE. Son objectif est de stimuler l'économie et de créer des emplois tout en accélérant la transition écologique. Dans ce contexte, il est d'autant plus essentiel de veiller à ce que l'aquaculture dans l'UE se développe d'une manière qui contribue également à la réalisation d'objectifs importants, à savoir la réduction des émissions de carbone, la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, l'inversion de la perte de biodiversité, la réduction de la pollution et la création d'emplois dans les communautés côtières et rurales.

C'est pourquoi la Commission européenne a adopté en 2021 de nouvelles orientations stratégiques pour le développement de ce secteur dans l'UE. Ces orientations définissent la voie à suivre pour que l'aquaculture de l'UE se transforme en un secteur encore plus compétitif et résilient et devienne une référence mondiale en matière

de durabilité d'ici à 2030. La Commission a associé à l'élaboration de ces orientations les États membres de l'UE, les acteurs du secteur de l'aquaculture et d'autres groupes et citoyens intéressés.

Les orientations stratégiques abordent toutes les questions pertinentes pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE et formulent des recommandations concrètes à l'intention de la Commission, des États membres, des producteurs aquacoles et d'autres acteurs concernés, tels que les ONG. Ces recommandations comprennent l'élaboration de lignes directrices et de bonnes pratiques sur différents aspects des activités aquacoles.

La réalisation des objectifs des orientations stratégiques **dépend de nous tous**: autorités de l'UE et des États membres, producteurs aquacoles, ONG, investisseurs, transformateurs, détaillants et consommateurs.



© BIM

LES NOUVELLES ORIENTATIONS ABORDENT LES QUESTIONS SUIVANTES:

- ✓ Faciliter l'accès à l'espace et à l'eau afin que l'aquaculture européenne puisse continuer à se développer.
- ✓ Réduire les charges administratives inutiles en vue de l'autorisation de nouvelles exploitations aquacoles.
- ✓ Limiter davantage l'incidence de l'aquaculture et promouvoir les types d'aquaculture les plus bénéfiques pour l'environnement et le climat.
- ✓ Améliorer les mesures en matière de santé et de bien-être des animaux.
- ✓ Veiller à ce que l'aquaculture s'adapte au changement climatique et contribue à atténuer les effets de ce changement.
- ✓ Fournir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité aux consommateurs et aux citoyens sur l'aquaculture dans l'UE.
- ✓ Promouvoir la recherche et l'innovation, ainsi que le développement de compétences pertinentes.
- ✓ Promouvoir la diversification de la production afin d'accroître l'offre de produits aquacoles, notamment de nouvelles espèces prometteuses dans l'UE telles que les algues ou les invertébrés marins (y compris les mollusques et autres invertébrés tels que les oursins ou les concombres de mer).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022 © Union européenne, 2022

La réutilisation de ce document est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification (licence sous Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.